



rance que vous voulez bien me donner du plaisir que vous font mes longues lettres, et d'après cette assurance, que j'aime à croire sincère, vous voyez que je ne crains pas de les multiplier ni de resserrer l'espace, afin de pouvoir m'entretenir plus longtemps avec vous. N'enviez pas, au reste, ma prolixité, c'est un triste avantage : j'aime bien mieux votre concision qui vous fait renfermer dans peu de mots ce que j'emploie beaucoup de lignes pour exprimer. Assurément, si j'eusse été prié de répondre à mon n° 56, j'aurais employé plus de dix pages du même papier et du même caractère pour le faire, et vous, vous vous en tirez parfaitement en 19 lignes, sans rien omettre, sans rien étrangler. Je vous proteste que j'ai souvent maudit en moi cette malheureuse habitude d'employer tant de mots pour dire si peu de chose. C'est à l'exercice de la profession d'avocat que j'en ai l'obligation. Ces marchands de paroles croient n'avoir rien fait, s'ils n'ont pas noyé la cause la plus simple dans un déluge de paroles souvent, banales et presque toujours inutiles. Les meilleures raisons ainsi délayées perdent de leur force, les bons moyens sont étouffés, et de là vient souvent qu'à force de lasser et de fatiguer l'attention des juges, on finit par perdre une bonne cause et par en gagner une mauvaise. Ces orateurs à la toise parlent comme si on les payait à l'heure, et écrivent comme si leurs mémoires se mesuraient à l'aune. Vous vous rappelez sans doute l'interminable babil d'un de nos plus célèbres, M. de garçon de mérite, d'ailleurs, et né avec beaucoup de talent; mais sa facilité l'a perdu, l'exemple l'a entraîné, et il avait fini par n'être plus qu'un homme insignifiant, malgré un extérieur agréable et un choix d'expressions en général assez brillant. M. Gerbier lui-même, le plus grand orateur de notre âge, ne s'était point assez mis en garde contre ce travers : il parlait bien, mais il parlait trop, et malgré la grâce de son débit, la mâle éloquence et la profondeur de ses discussions, on ne pouvait s'empêcher de dire : quand finira-t-il ? Aussi, tout homme de lettres qui a longtemps exercé la profession d'avocat fera indubitablement un mauvais écrivain. Linguet n'est point à l'abri de ces reproches, et si nous remontons plus haut, nous pourrions en faire une partie même à